

Direction des relations
avec les collectivités territoriales

Bureau du développement durable

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PARCELLAIRE

Projet d'acquisition par voie d'expropriation des immeubles nécessaires à l'aménagement de la 2X2
voies de la RN164 dans le secteur de Plémet, sur les communes de Plémet et Laurenan,
par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Bretagne (DREAL)

Arrêté Préfectoral du

13 MAI 2019

Le public est informé qu'une enquête parcellaire de 32 jours, sera ouverte **du mardi 11 juin à 9h00, au vendredi 12 juillet 2019 à 17h00**, en mairies de Plémet et Laurenan, en vue de déterminer exactement l'emprise des terrains restant à acquérir, par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL), afin de permettre la mise en 2X2 voies de la RN164 dans le secteur de Plémet.

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et consigner toutes observations sur le registre prévu à cet effet, un dossier comprenant un plan parcellaire, la liste des propriétaires concernés, une notice explicative du projet et un registre d'enquête seront déposés pendant la durée de l'enquête en mairies de :

Mairie de Plémet (3 rue des étangs – 22210 - PLEMET) :

Ouverture les lundi mardi mercredi vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Les jeudi et samedi de 8h30 à 12h00

Mairie de Laurenan, (3 rue de l'Argoat – 22230 - LAURENAN)

ouverture le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

le mercredi de 8h30 à 12h30

le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les observations sur les limites des biens à exproprier sont soit recueillies sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, coté et paraphé par le maire, soit adressées à l'attention du commissaire enquêteur par correspondance, à la Mairie de Plémet (3 rue des étangs), siège de l'enquête, soit adressées au maire par courriel à l'adresse suivante : accueil@plemet.fr, qui visera ces courriers et les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recueillera les observations des intéressé(e)s en mairie de :

Plémet (siège de l'enquête) :

Mardi 11 juin de 9 h à 12 h.

Samedi 29 juin de 9 h à 12 h.

vendredi 12 juillet de 14 h à 17h30

Laurenan

Mercredi 19 juin de 9 h à 12 h30.

Vendredi 5 juillet de 13h30 à 16h30

Il donnera son avis sur l'emprise du projet sous le délai d'un mois à l'issue de l'enquête.

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, les usufruitiers, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant (coordonnées ci-dessous) à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité :

Monsieur le directeur régional, de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
Service infrastructures – sécurité – transports
Division maîtrise d'ouvrages intermodale – 10, rue Maurice Fabre – CS 96515
35065 – RENNES CEDEX.

Les intéressés autres que ceux mentionnés ci-dessus sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par la publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.